

22 avril 2014

N° 180



Réalisé grâce aux cotisations des syndiqués

Accord salarial 2014

La CGT a signé l'accord salarial 2014.

Rappel des propositions :

- ⇒ **1,6%** d'augmentation des salaires avec le maintien de la clause de sauvegarde (+ 0,5%, en avril et en août, +0,6% au 1er octobre)
- ⇒ **+ 10 points** sur la prime de vacances, portée ainsi au coefficient 240 (Montant hors ancienneté : **2207,09€**)
- ⇒ Primes de transport portée à **2,24€**
Prime de dimanche portée à **56,46€**
Prime de 3x8 portée à **20,52€**
- ⇒ Création d'un échelon supplémentaire d'ancienneté après 35 ans d'ancienneté (33% de majoration du salaire de base et 2 jours de repos annuel ou 34% de majoration du salaire de base).

Pour quelles raisons, alors que nous sommes loin du cahier revendicatif unitaire, la CGT a signé cet accord?

Pour plusieurs raisons :

- ⇒ **68%** des salariés consultés démocratiquement souhaitent que l'accord soit signé (sur les **32%** trouvant les propositions insuffisantes seulement **18%** étaient favorables à une action de grève)
- ⇒ **22,47%** de grévistes (tous secteurs confondus) **le 18 mars dernier** ne permettent pas d'envisager une action d'envergure (exceptée la mobilisation à près de 90% des ouvriers des services techniques...)
- ⇒ Sans signataire, la Direction appliquait unilatéralement **1,2%** : 0,4% en avril, en août et en novembre, maintien de la clause de sauvegarde et les augmentations des primes transport, dimanche et 3x8...
- ⇒ **Les accords salariaux de 2013, 2012 et 2011 sont du même niveau...** à l'exception près qu'en 2012 il aura fallu une action de grève pour garantir la clause de sauvegarde et gagner 5 points sur la prime de vacances...

Fort de tous ces éléments la CGT a signé cet accord salarial.

Manifestation le 1er mai à 10h30 à Esquirol....

La CGT appelle tous les salariés avec leur famille et malgré les vacances ou un joli pont, à venir défiler pour protester contre les politiques gouvernementales et notamment les dernières mesures de M. Valls.

Plus que jamais notre sécurité sociale est en danger ! Demain est ce nos congés payés pour faire encore et encore des cadeaux au patronat et à la finance?

Pour la CGT et ses militants pas de résignation ! Vous êtes d'accord avec la CGT alors indignez vous et à jeudi !

Modification de l'offre en septembre 2014...

Conséquences sur les places de titulaires

La Direction explique qu'un projet de restructuration pour septembre a été validé par la commission d'appel d'offre, mais non validé par le nouveau pouvoir exécutif (Nouvelle majorité) .

Par conséquent la direction n'est pas en mesure de savoir si ce projet sera maintenu ou pas.

Dans l'incertitude de la validation de ce projet la Direction insiste sur le fait que s'il n'y avait pas eu de changement de pouvoir ce projet aurait été mis en place.

Ce projet concerne pour Atlanta les lignes suivantes :

- ⇒ Ligne 29 : Prolongement jusqu'à Aucamville : 2 places de titulaires en plus
- ⇒ Ligne 40 : remplacement de la ligne 44 avec 8 places de titulaires en plus
- ⇒ Ligne 20 : Modification de l'itinéraire et de l'offre de la 84 pour être complémentaire avec la nouvelle offre du 72 : 7 places de titulaires en plus
- ⇒ Ligne 72 : Modification de l'offre et de l'itinéraire pour être complémentaire avec le nouveau 84 : 1 place de titulaire en moins

Soit au total sur le dépôt d'Atlanta : 16 places de titulaires en plus

Pour les lignes de Langlade :

- ⇒ Ligne 1 : modification de l'offre : 4 places de titulaires en moins
- ⇒ Ligne 8/50 : renforcement de la 50 soit 4 places de titulaires en plus
- ⇒ Ligne 87/48 : le 48 Basso Cambo - Tournefeuille crée 16 places de titulaires supplémentaires car actuellement il n'y a pas de titulaire sur la 87 et la 48 est en cours de construction

⇒ Ligne 63 : renforcement de l'offre TM hiver génère 4 places de titulaires supplémentaires.

Soit au total sur le dépôt de Langlade : 20 places de titulaires.

Le gros problème est que si cette restructuration n'est pas validée pas l'actuelle municipalité, les conducteurs titulaires ayant postulé sur des lignes restructurées se retrouveraient « sans ligne » avec comme conséquence le retour à la voltige pour les « 36 nouveaux titulaires ».

Par conséquent la Direction propose deux solutions, soit :

1. Respecter l'avenant n°9 de l'accord de 2003 et considérer que la restructuration est validée (risque pour les 36 conducteurs si les élus abandonnent ce projet).
2. Ne pas respecter l'accord 2003 et pas de moulinettes en septembre avec les places gelées jusqu'à l'ouverture du dépôt de Colomiers.

Dans le 2ème cas et si la restructuration est adoptée par les élus et mise en place au 1er septembre, cela impacterait :

- ⇒ 4 titulaires de la ligne 1 qui perdraient leur place...avec l'engagement de la Direction de les maintenir dans leur roulement avec la programmation du travail le vendredi pour la semaine suivante et cela jusqu'à l'ouverture de Colomiers.
- ⇒ 1 titulaire de la ligne 72 pour lequel la direction gèrera de la même façon avec un peu de dispo en plus.

Fort de tous ces éléments et après l'avis favorables de tous les syndicats, la Direction considère qu'il n'y a pas de restructuration en septembre puisque c'est cette supposition qui impacte le moins de conducteurs...A suivre

BAC : Brigade Anti Conducteur...!

Une altercation a eu lieu entre un conducteur et deux usagers qui avaient pris la liberté de tutoyer notre collègue.

Ces usagers ont fait appel à un « ami » travaillant à la BAC pour se plaindre du comportement du conducteur ! On frise le ridicule !

Malheureusement non, car deux agents de ce service de la Brigade anti criminelle sont arrivés sur les lieux et sans entendre notre collègue, ils l'ont violemment pris à parti devant tous les usagers présents en lui disant que c'était de sa faute et qu'il

devait s'adapter, comprendre et accepter les différentes coutumes des usagers !?

La CGT dénonce de telles pratiques et se demande pourquoi un service de police censé protéger les citoyens et notamment ceux dans l'exercice de leur mission de service public, soit à deux doigts de menotter et tabasser un conducteur refusant de se faire tutoyer?

La CGT est intervenue auprès de la Direction qui a contacté ce service.

Le policier en question a eu juste un rappel à la règle...bien maigre pour s'être trompé volontairement de cible !!!